

1. IDENTIFICACION DE LA SUBSTANCE/DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification du produit

Identification de la substance:

Nom commercial:

Mono-éthylène-glycol

Code commercial:

GlyCOLD-MeG-PUR

Type de produit et usage:

Antigel technique, systèmes industriels en circulation

1.2. Utilisations pertinentes de la substance et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée: Industriel.

Réservé à un usage professionnel

1.3. Données du fournisseur sur la fiche de données de sécurité

Importateur:

Framacold

301 av Gerorges Frêche

PRAE Nicolas Appert

F-11400 CASTELNAUDARY

Tel: +33 (0)4 68 60 00 34

Personne responsable des données de la fiche de sécurité

contact@framacold.com

1.4. Numéro d'urgence

Tel. + 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA (INRS), Service National d'assistance règlement REACH

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Propriétés / Symboles:

Xn : Nocif.

Phrase R:

R22: Nocif en cas d'ingestion.

Critères Règlementation CE 1272/2008 (Classification, Étiquetage et Emballage):



Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302

2.2. Éléments de l'étiquette

Symboles:



Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302

Symboles:

Xn : Nocif

Phrases R:

R22 : Nocif en cas d'ingestion

Phrases S:

- S2 : Conserver hors de portée des enfants.
- S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s) de danger



Pictogramme(s) de danger : SGH07

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

Intervention : P301+310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Considérations relatives à l'élimination: NA - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Identification de la substance

Nom commercial:

Mono – éthylène - glycol

Code commercial:

GlyCOLD-MeG-PUR

Type de produit et utilisation:

Antigel technique, systèmes industriels en circulation

Numéro CAS:

107-21-1

Numéro EC:

203-473-3

N° registre REACH:

603-027-00-1

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Faire boire abondamment la victime. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation :

L'inhalation n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Recommandations aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Protection contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également paragraphe 8

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

Eviter toute exposition inutile.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune en particulier.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Mono-éthylène-glycol (GlyCOLD-MeG-PUR) – CAS: 107-21-1

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Le port de lunettes de sécurité est recommandé lors de la manipulation des bouteilles.

Protection de la peau:

Des chaussures de sécurité sont recommandées lors de la manipulation des bouteilles.

Protection des mains:

L'usage de gants de travail est recommandé pour la manipulation des bouteilles.

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide, incolore
Odeur:	Négligeable
Seuil de l'odeur:	N.A.
pH :	9 ± 0.5 (à 20°C)
Point de fusion/congélation:	< -40°C
Point d'ébullition initial et interval d'ébullition:	< 100°C
Point d'éclair (°C)	Aucun(e)
Densité relative:	1.125 ± 0.010 (à 20°C)
Solubilité dans l'eau:	Complète
Température d'autoinflammation (°C)	Aucune

9.2. Autre information

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune procédure spéciale n'est requise

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation : Peut provoquer une irritation modérée, avec sensation de brûlure, tiraillement, rougeur ou oculaire gonflement.

Sensibilisation respiratoire ou : Aucune donnée disponible. Cutanée

Mutagénicité sur les cellules : Non classé. Germinales

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Cutanée : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

- Ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un sérieux danger pour la santé.

Sensibilisation : Aucun connu.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune. - Substances PBT: Aucune.

12.4. Autres effets adverses

Aucun.

12.5. Préservation de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale : Non soumis à l'ADR/RID

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Transport terrestre Transport par mer Transport aérien

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG-Pollution marine : Non.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations relatives au transport

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues.

Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

15.1. Règlements et législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases R pertinentes (§ 3) : R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Liste des phrases H pertinentes : H302 - Nocif en cas d'ingestion. Section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H332 - Nocif par inhalation.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Révision: 2 Date d'impression : 21 / 5 / 2015 Autres données : Renferme un amérisant pour limiter les risques d'ingestion.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DELEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.